

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil VINGT DEUX, le 19 JUILLET à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MARTIGNA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Date de la convocation : 12 juillet 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 26 juillet 2022

**Présents : M. Jean-Charles DALLOZ, Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Maurice BONDIER, M. BENHALIMA Karim, M. DANJEAN Eric, M. MICHAUD Thierry, M. MONTEIL Bruno, Mme SAURAT Claire, Mme TEIXEIRA Fernanda.**

**Absente : Mme Catherine CAMPANINI**

**Secrétaire de séance : Mme TEIXEIRA Fernanda**

**Objet : TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE :  
Approbation du rapport de la CLECT :**

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées en 2022, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L 5211 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (double majorité qualifiée).

Il appartient en conséquence au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,**

- **DECIDE D'APPROUVER le rapport d'évaluation des charges transférées en 2022, joint en annexe établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 23 juin 2022 ;**
- **DECIDE de CHARGER Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté.**

Ainsi délibéré, les jours,  
mois et an que dessus  
et ont signé les membres présents  
Transmis au représentant de l'Etat le 26/07/2022  
Publié le 26/07/2022

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



M. Jean-Charles DALLOZ